



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2019, Compagnie 3M

Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	18-0740-3	Numéro de la version :	12.01
Date de parution :	2019/04/11	Remplace la version datée de :	2018/10/02

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON DP-600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS

Numéros d'identification de produit

41-3701-1991-3	41-3701-1992-1	62-2649-1230-4	62-2649-1235-3	62-2649-1237-9
62-2649-3530-5	62-2649-3538-8	62-2649-5030-4	62-2649-5032-0	62-2649-5037-9
62-2649-5038-7	62-2649-5039-5	FJ-9251-1388-0	FS-9100-3998-1	FS-9100-3999-9
FS-9100-4000-5	FS-9100-4144-1	FS-9100-4145-8	FS-9100-4146-6	FS-9100-4467-6

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées

Adhésif structural

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Courriel :

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical : (519) 451-2500, Ext. 2222; Téléphone d'urgence de transport (CANUTEC) : (613) 996-6666

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:

18-0901-1, 18-0894-8

Transporter conformément aux règlements applicables.

RENONCIATION : Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont fondés sur notre expérience et sont exacts

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON DP-600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS

au meilleur de notre connaissance à la date de publication, mais nous n'accepterons aucune responsabilité pour toute perte, dommage ou blessure résultant de son utilisation (sauf lorsque la loi l'exige). Ces renseignements peuvent ne pas être valides pour toute utilisation dont il n'est pas question dans cette fiche de données ou lors de l'utilisation en combinaison avec d'autres matériaux. Pur ces raisons, il est important que les clients effectuent leurs propres essais afin qu'ils s'assurent que le produit convient à leurs applications prévues.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	18-0894-8	Numéro de la version :	7.02
Date de parution :	2020/10/14	Remplace la version datée de :	2019/04/11

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Numéros d'identification de produit

62-2749-8535-7 62-2749-9535-6

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Adhésif structural

Utilisation spécifique

Adhésif / Matériau d'étanchéité d'uréthane à deux composants

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.

Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1.

Sensibilisant cutané : Catégorie 1.

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une irritation respiratoire.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes : système respiratoire |

Mises en garde

Prévention :

Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	30 - 60 Secret Fabrication *	Benzène, 1,1-méthylène bis [4-isocyanato-
diphenylmethanediisocyanate prepolymer	68424-09-9	15 - 40	Copolymère d'huile de ricin et de méthylène-1,1' bis isocyanatobenzène
Prépolymère du diisocyanate de diphenylméthane.	25686-28-6	15 - 40 Secret Fabrication *	Homopolymère de 1,1'-méthylènebis[4-isocyanato]benzène
Silice amorphe	67762-90-7	1 - 5	Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

Cyanure d'hydrogène

oxydes d'azote

Vapeur toxique, gaz, particule.

Condition

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Verser une solution isocyanate décontaminante (90 % d'eau, 8 % d'ammoniac concentré et de 2 % de détergent) sur le déversement et laisser agir pendant 10 minutes ou verser de l'eau sur le déversement et laisser agir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbent. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter que la pression ne s'accumule. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	ACGIH	MPT:0.005 ppm	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Néoprene

Caoutchouc nitrile

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériel de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - Néoprène

Tablier en Nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	Visqueux
couleur	Blanc laiteux
Odeur	Odeur faible
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données disponibles</i>
pH	<i>Ne s'applique pas</i>
Point de fusion/Point de congélation	<i>Pas de données disponibles</i>
Point d'ébullition	$\geq 204,4$ °C

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Point d'éclair :	>=143,3 °C [<i>Méthode de test:</i> Tagliabue Vase Clos]
Vitesse d'évaporation :	<=1 [<i>Détails:</i> Gèle en cas d'exposition à l'humidité.]
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LSI)	Ne s'applique pas
pression de vapeur	<=0 Pa [<i>@ 20 °C</i>]
Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative;	>=1 [<i>Ref Std:</i> Air=1]
Densité	1,11 g/ml
Densité relative	1,11 [<i>Ref Std:</i> Eau=1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données disponibles</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Pas de données disponibles</i>
Température d'inflammation spontanée	Ne s'applique pas
Température de décomposition	<i>Pas de données disponibles</i>
Viscosité / Viscosité Cinématique	1 250 - 2 750 mPa-s
Composés Organiques Volatils	
Pourcentage de matières volatiles	
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 g/l [<i>Méthode de test:</i> Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [<i>Détails:</i> Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 % [<i>Méthode de test:</i> Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [<i>Détails:</i> Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 g/l [<i>Méthode de test:</i> Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [<i>Détails:</i> Tel que fourni]
Masse moléculaire	<i>Pas de données disponibles</i>

Nanoparticules

Ce matériau contient des nanoparticules.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une réaction exothermique prématurée, avec production de chaleur intense et de fumée.

10.5 matériaux incompatibles

Eau
Acides puissants
Bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux**Substance****Condition**

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serremments thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

Information complémentaire:

Les personnes déjà sensibles aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée aux autres isocyanates.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Inhalation -		Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Produit général	Vapeur(4 h) Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Silice amorphe	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice amorphe	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice amorphe	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	classification officielle	Irritant
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	classification officielle	Irritant
Silice amorphe	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	classification officielle	Irritant grave
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	classification officielle	Irritant grave
Silice amorphe	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	classification officielle	sensibilisant
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	classification officielle	sensibilisant
Silice amorphe	Homme et animal	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Nom	Espèces	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Humain	sensibilisant
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Humain	sensibilisant

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice amorphe	In Vitro	N'est pas mutagène

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice amorphe	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Effets toxiques sur la reproduction**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l	pendant l'organogénèse
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l	pendant l'organogénèse
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/day	1 génération
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/day	1 génération
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Inhalation	irritation respiratoires	Peut irriter les voies respiratoires.	classification officielle	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Inhalation	irritation respiratoires	Peut irriter les voies respiratoires.	classification officielle	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
4,4'-Diisocyanate de	Inhalation	système respiratoire	avéré d'effets graves pour les	Rat	LOAEL	13 semaines

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

diphénylméthane			organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		0,004 mg/l	
Prépolymère du diisocyanate de diphénylméthane.	Inhalation	système respiratoire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Silice amorphe	Inhalation	système respiratoire silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements.

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE A)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification sur les produits chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques). Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

SECTION 16 : Autres renseignements**Classement des risques par la NFPA**

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	18-0894-8	Numéro de la version :	7.02
Date de parution :	2020/10/14	Remplace la version datée de :	2019/04/11

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	18-0901-1	Numéro de la version :	8.01
Date de parution :	2020/10/20	Remplace la version datée de :	2019/06/07

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

Numéros d'identification de produit

LA-D100-1003-5 LA-D100-0036-4 LA-D100-0092-3 LA-D100-0349-1 62-2649-8535-9

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Adhésif structural

Utilisation spécifique

Adhésif / Matériau d'étanchéité d'uréthane à deux composants

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

2.2. Éléments d'étiquette

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

Terme d'avertissement

Attention

Symboles :

Point d'exclamation |

Pictogrammes



Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mises en garde

Prévention :

Eviter de respirer les vapeurs. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Polyéther polyol	9082-00-2	40 - 70	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol
Triméthylolpropane propoxylés	25723-16-4	10 - 30	.alpha.-Hydro-.omega.-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)], éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	102-60-3	10 - 30 Secret Fabrication *	2-Propanol, 1,1',1'',1'''-(1,2-éthanediyl)dinitrilo) tétrakis-
Silice amorphe	68611-44-9	1 - 5	Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Ester de bis(tétraméthyl-2,2,6,6 pipéridinyl-4)-1,10 de l'acide décanoïque
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	1477-55-0	0.1 - 1 Secret Fabrication *	1,3-Benzènediméthanamine
Dioxyde de Titane	13463-67-7	<= 0.5	Oxyde de titane (TiO2)

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

Les sous-produits nocifs de décomposition

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Aldéhydes	Durant la combustion
Monoxyde de carbone	Durant la combustion
Bioxyde de carbone	Durant la combustion
Chlorure d'hydrogène	Durant la combustion
oxydes d'azote	Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH	MPT:10 mg/m ³	
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	1477-55-0	ACGIH	Valeur maximale: 0.018 ppm	Danger d'absorption cutanée

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	Visqueux
couleur	Gris
Odeur	Ammoniac légère
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données disponibles</i>
pH	<i>Ne s'applique pas</i>
Point de fusion/Point de congélation	<i>Pas de données disponibles</i>
Point d'ébullition	>=204,4 °C
Point d'éclair :	>=143,3 °C [<i>Méthode de test:</i> Tagliabue Vase Clos]
Vitesse d'évaporation :	<=1 [<i>Ref Std:</i> Eau=1]
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	<i>Ne s'applique pas</i>
Limites d'explosivité (LSI)	<i>Ne s'applique pas</i>
pression de vapeur	<i>Ne s'applique pas</i>
Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative;	>=1 [<i>Ref Std:</i> Air=1]
Densité	1,04 g/ml
Densité relative	1,04 [<i>Ref Std:</i> Eau=1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données disponibles</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Pas de données disponibles</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Ne s'applique pas</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données disponibles</i>
Viscosité / Viscosité Cinématique	3 200 - 5 600 mPa-s
Composés Organiques Volatils	
Pourcentage de matières volatiles	
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 g/l [<i>Méthode de test:</i> Calculé selon le règlement 443.1 de

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

	SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Tel que fourni]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	0 % [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A]
Masse moléculaire	Pas de données disponibles

Nanoparticules

Ce matériau contient des nanoparticules.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Aucun connu.

Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Cancérogénicité:

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Dioxyde de Titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Information complémentaire:

Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg
Polyéther polyol	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Polyéther polyol	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Triméthylolpropane propoxylés	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Triméthylolpropane propoxylés	Ingestion	Rat	LD50 > 2 500 mg/kg
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	Rat	LD50 2 890 mg/kg
Silice amorphe	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice amorphe	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice amorphe	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 1,2 mg/l
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Ingestion	Rat	LD50 980 mg/kg
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Dermale		LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 125 mg/kg
Dioxyde de Titane	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de Titane	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de Titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aigüe

Corrosion/irritation cutanée

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

Nom	Espèces	Valeur
Triméthylolpropane propoxylés	Lapin	Aucune irritation significative
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Lapin	Aucune irritation significative
Silice amorphe	Lapin	Aucune irritation significative
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Rat	Corrosif
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Triméthylolpropane propoxylés	Lapin	irritant légère
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Lapin	Irritant grave
Silice amorphe	Lapin	Aucune irritation significative
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Lapin	Corrosif
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Cochon d'Inde	Non classifié
Silice amorphe	Homme et animal	Non classifié
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Cochon d'Inde	sensibilisant
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	sensibilisant
Dioxyde de Titane	Homme et animal	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	In Vitro	N'est pas mutagène
Silice amorphe	In Vitro	N'est pas mutagène
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	In Vitro	N'est pas mutagène
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	In vivo	N'est pas mutagène
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In vivo	N'est pas mutagène

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Silice amorphe	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de Titane	Ingestion	Multiple espèces animales	Non-cancérogène
Dioxyde de Titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de	Durée
-----	------	--------	---------	-------------	-------

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

				l'essai	d'exposition
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	30 jours
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/day	1 génération
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/day	1 génération
Silice amorphe	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/day	1 génération
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/day	1 génération
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/day	1 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Positif	
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Pas disponible	Niveau sans effet nocif observé Non disponible	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/day	30 jours
Tétrakis (2-Hydroxypropyl)Éthylenediamine	Ingestion	cœur la peau Système endocrinien tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux système vasculaire foie système	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	30 jours

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

		immunitaire muscles yeux rénale et / ou de la vessie système respiratoire système vasculaire				
Silice amorphe	Inhalation	système respiratoire silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
M-Xylene Diamine (Alpha, Alpha')	Ingestion	Système endocrinien sang moelle osseuse	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day	28 jours
Dioxyde de Titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de Titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

MATÉRIAU DE RÉFECTION DU BÉTON 600 3M(MC), AUTOLISSANT, GRIS (PARTIE B)

d'environnement

Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	18-0901-1	Numéro de la version :	8.01
Date de parution :	2020/10/20	Remplace la version datée de :	2019/06/07

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca